
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNES- SIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Ly- siane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOM- MART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUE- BOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DE- FEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DE- WALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothee, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Gi- nette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MAL- BRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procu- ration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Léo, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESELEE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD/PAS DE CALAIS - SIGNATURE D'UNE
CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023-2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Au-delà du rôle premier d'approvisionner en alimentation les populations, l'agriculture interagit dans la vie du territoire par la création de richesses et de valeur ajoutée, par la proposition de services à la collectivité, par l'entretien des paysages, par la gestion des ressources : (eau, sol, biodiversité...) par l'enrichissement et la préservation du patrimoine culturel.

60 % de la superficie du territoire communautaire est valorisée par l'agriculture (38 079 HA) avec 579 exploitations. Les filières agricoles emploient de l'amont à l'aval, 5200 actifs.

En lien avec le projet de territoire adopté le 6 décembre 2022, il convient de renforcer la dynamique de projets entre la chambre d'agriculture Nord/Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys romane afin d'accompagner la mutation de l'agriculture du territoire et d'assurer son développement.

C'est dans ce cadre qu'est affirmé le partenariat sur la période 2023-2026 autour de trois grandes orientations :

- Soutenir l'agriculture par la création de débouchés sur les filières locales et renforcer le lien entre consommateurs et producteurs ;
- Assurer la préservation des ressources naturelle et développer les énergies renouvelables ;
- Maintenir une agriculture attractive et rémunératrice.

Ces engagements se déclineront chaque année dans une convention fixant le programme d'actions. La Communauté d'Agglomération s'engage dans ce cadre à verser à la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais une participation annuelle de 50 000 €.

Pour l'année 2023, le programme d'actions est inclus en annexe de la convention de partenariat pluriannuelle.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le développement d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture Nord/Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane.
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2023-2026 comprenant le programme d'actions 2023 telle que ci-annexée ;
- d'autoriser le versement de la participation financière annuelle de 50 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le développement d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture Nord/Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2023-2026 comprenant le programme d'actions 2023 telle que ci-annexée.

AUTORISE le versement de la participation financière annuelle de 50 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **14 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD/PAS DE CALAIS 2023-
2026

Entre les soussignés,

La chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais dont le siège administratif est situé au 54-56 avenue Roger Salengro, BP 39 62051 SAINT LAURENT BLANGY, Organisation consulaire représentée par son Président Monsieur Christian DURLIN,
Ci-après dénommée La Chambre d'Agriculture
D'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, domiciliée 100 avenue de Londres 62400 Béthune, représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE en sa qualité de Président et agissant en vertu d'une délibération en date du

Ci-après dénommée La Communauté d'Agglomération,
D'autre part,

Vu le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane adopté le 6 décembre 2022,
Vu la délibération 2019/CC 117 du 26 juin 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet alimentaire territorial (PAT) 2019 – 2025 de la Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 Avril 2023 autorisant la signature de la présente convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et la chambre d'agriculture Nord Pas de Calais pour la période 2023-2026.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre d'Agriculture sur la période 2023-2026 permet d'engager une dynamique de projets autour de trois orientations stratégiques selon un objectif global d'accompagner la mutation de l'agriculture du territoire et d'assurer son développement en lien avec le projet de territoire adopté par l'agglomération.

- SOUTENIR L'AGRICULTURE PAR LA CREATION DE DEBOUCHES SUR LES FILIERES LOCALES ET RENFORCER LE LIEN ENTRE CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS
- ASSURER LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES
- MAINTENIR UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE ET REMUNERATIVE

Soixante pour cent de la superficie du territoire communautaire est valorisée par l'agriculture (38 079 HA) avec 579 exploitations. Les filières agricoles emploient 5200 actifs de l'amont à l'aval des filières.

Au-delà du rôle premier d'approvisionner en alimentation les populations, l'agriculture interagit dans la vie du territoire par la création de richesses et de valeur ajoutée, par la proposition de services à la collectivité, par l'entretien des paysages, par la gestion des ressources : (eau, sol, biodiversité...) par l'enrichissement et la préservation du patrimoine culturel.

Ce partenariat sera piloté conjointement par la Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une gouvernance ad hoc (comité de pilotage et comité technique 1 à 2 fois par an). Il mobilisera les élus communautaires concernés par les sujets et les services concernés.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention de partenariat vise à établir les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre d'agriculture autour des trois orientations suivantes :

1 SOUTENIR L'AGRICULTURE PAR LA CREATION DE DEBOUCHES SUR LES FILIERES LOCALES ET RENFORCER LE LIEN ENTRE CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS :

- 1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs
- 1.2 Assurer auprès des habitants la promotion des producteurs en circuit court notamment au travers de l'outil « où acheter local » développé par la chambre d'agriculture et la région Hauts de France ;
- 1.3 Assurer la promotion de l'agriculture auprès des habitants

2 ASSURER LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

- 2.1 Protéger les ressources naturelles (eau sol biodiversité) en encourageant les pratiques agro-écologiques
- 2.2 Concourir à la gestion des milieux aquatiques et à la lutte contre les inondations (ex : entretien des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols etc...)
- 2.3 Valoriser la matière organique issue du territoire sur ses terres agricoles (déchets verts, déchets alimentaires et agroalimentaires et boues de stations)
- 2.4 Développer des sources d'énergies à partir des productions agricoles (méthanisation / réseau de chaleur) ou des installations agricoles (photovoltaïque)

3 MAINTENIR UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE ET REMUNERATRICE

- 3.1 Accompagner l'installation-transmission des exploitations agricoles ;
- 3.2 Organiser la gestion et la protection du foncier agricole en prenant appui sur l'observatoire du foncier agricole ;
- 3.3 Apporter un appui au recrutement de ressources humaines pour les exploitations agricoles. Identifier les besoins, recruter et qualifier des salariés agricoles correspondant aux métiers en tension et former les chefs d'exploitation à la posture d'employeur ;
- 3.4 Accompagner la diversification des fermes en lien avec les enjeux économiques et touristiques du territoire ;

3.5 Accompagner le développement des filières agricoles amont et aval en lien avec les enjeux économiques du territoire.

ARTICLE 2 : GOUVERNANCE

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du partenariat, sur « la place de l'agriculture dans le développement du territoire » un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération et le Président de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais ou son représentant se réunira une fois par an afin de mesurer les avancées des réflexions et projets. Il sera composé de vice-présidents de la Communauté d'Agglomération et des représentants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture.

En fonction des sujets arrêtés en Comité de Pilotage, la convention cadre sera déclinée en programmation annuelle. Les sujets seront traités en groupes de travail pilotés par les élus de la Chambre d'Agriculture et de la Communauté d'Agglomération. Un comité technique associant les techniciens de la chambre d'agriculture et de la Communauté d'Agglomération prépareront le Comité de Pilotage annuel.

La coordination technique sera assurée par le chargé de développement territorial de la chambre d'agriculture et le chargé de mission coordinateur pour la Communauté d'Agglomération

Ces temps techniques et politiques seront complétés par des temps de rencontre permettant aux élus de la Collectivité et aux élus de la chambre de faire découvrir d'une part l'agriculture et d'autre part le projet de territoire (visite de ferme – visite du pôle légumes...)

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention de partenariat prendra effet à compter de sa signature par la Communauté d'Agglomération et la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais. Elle prendra fin de 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 : PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Le présent partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre d'Agriculture vise à assurer le développement de l'agriculture en lien avec le projet de territoire.

Elle pourra faire l'objet d'avenants pour évoluer vers la réussite des objectifs détaillés dans l'article 1 de la présente convention.

Les réflexions et projets inscrits dans le présent partenariat constituent des perspectives qui illustrent les potentiels du partenariat. Préalablement à toute mise en œuvre, elles feront si nécessaire, l'objet de conventionnements spécifiques.

Les modalités d'application de la présente convention cadre 2023-2026 seront définies annuellement dans le cadre de conventions annuelles, à partir de 2024, qui préciseront le programme et les modalités de financement des actions à mener.

Le montant de la participation s'établit à 50 000 € par an pendant 3 ans, pour un programme de travail défini et annexé à la présente convention.

Cette participation fera l'objet d'un versement en deux phases :

Phase 1 : un acompte de 50% à la signature de la convention ;

Phase 2 : le solde au terme de l'année sur présentation d'un bilan du programme 2023. Celui-ci est sujet à d'éventuelles évolutions dans la répartition des jours d'ingénierie affectés aux différentes actions dans la limite du montant total de la participation.

Le versement sera effectué par un mandat administratif au compte suivant : Crédit Agricole N°.....

ARTICLE 5 : RESILIATION

5.1 RESILISATION A L'INITIATIVE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La communauté d'Agglomération peut, à tout moment et pour tout motif justifié par le non-respect de la présente convention, résilier la convention en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Chambre d'Agriculture.

La résiliation prendra effet à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception par la Chambre d'Agriculture de la lettre recommandée.

5.2 RESILIATION A L'INITIATIVE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture peut à tout moment et pour tout motif justifié par le non-respect de la présente convention, résilier la présente convention en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Communauté d'Agglomération.

La résiliation prend effet à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception par la Communauté d'Agglomération de la lettre recommandée avec avis de réception.

Dans cette hypothèse, les parties conviennent de faire précéder toute mesure de résiliation-d'une tentative de règlement à l'amiable au litige.

ARTICLE 6 : LITIGES

Tous les litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention seront faute d'être résolus à l'amiable entre la Chambre d'agriculture et la Communauté d'Agglomération, seront soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Les parties conviennent de rechercher un règlement amiable du litige préalablement à toute action contentieuse.

ARTICLE 7 : ELECTIONS DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, et notamment en cas de réclamations, les parties font élection de domicile :

Pour la Chambre d'Agriculture : 54 – 56 Avenue Roger Salengro BP 39 62051 ST LAURENT BLANGY

Pour la Communauté d'Agglomération : 100 Avenue de Londres CS 40548 62411 BETHUNE Cedex

Fait à Béthune, leen 2 exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
Béthune Bruay, Artois-Lys Romane,
Le Président,

Pour la Chambre d'Agriculture
du Nord / Pas-de-Calais,
Le Président,

Olivier GACQUERRE

Christian DURLIN

Enjeux	Actions	Sous actions	Feuille de Route	Membre Equipe projet Chambre d'Agriculture	Membre équipe projet CABBAIR	Référent	Jours ingenierie 2023	DEPENSES 2023
SOUTENIR L'AGRICULTURE PAR LA CREATION DE DEBOUCHES SUR LES FILIERES LOCALES ET REINFORCER LE LIEN ENTRE CONSUMMATEURS ET PRODUCTEURS	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Formation des chefs de cuisine	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	1,5	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Visite de ferme à destination des chefs de cuisine	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	1,5	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	2 Newsletter de la restauration collective	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	1 réunion collective /an avec l'ensemble des communes	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Accompagner les communes et les établissements dans la rédaction de leur marché (sourcing prenant en compte les productions locales disponibles)	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	5	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Accompagner les ESMS - 1 réunion collective	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Accompagnement projet légumes du SIVOM du Béthunois sourcing marché	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	4	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Accompagner les métiers de bouche dans l'achat de produits locaux (mise en relation avec les producteurs)	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Accompagner les porteurs de projets en lien avec le PAT	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	1.2 Assurer auprès des habitants la promotion des producteurs en circuit court notamment au travers de l'outil « où acheter local » développé par la chambre d'agriculture et la région Hauts de France ;	Réunion réseau des acteurs de l'alimentation durable	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	0,5	
	1.1 Développer des débouchés pour les filières locales et accompagner les acheteurs	Prospection des producteurs dans la RHD inscription des producteurs sur Approlocal.fr	Développement Economique	M DEBEAUMONT magaly.debeaumont@ npdc.chambagri.fr	S JOFFRES	S JOFFRES	2	
	pilotage du PAT et de la convention chambre d'agriculture	Comité locale de l'alimentation - octobre 2023	Développement Economique	Mahlise CLEMENT (coordination)			3	

Enjeux	Actions	Sous actions	Feuille de Route	Membre Equipe projet Chambre d'Agriculture	Membre équipe projet CABBALR	Réfèrent	Jours ingenierie 2023	DEPENSES 2023
	1.2 Assurer auprès des habitants la promotion des producteurs en circuit court notamment au travers de l'outil « ou acheter local » développé par la chambre d'agriculture et la région Hauts de France ;	Ferme en fête programmé le 11 juin 2023	Développement Economique	Mathilde CLEMENT	S. JOFFRES	S JOFFRES	9	4343

Enjeux	Actions	Sous actions	Feuille de Route	Membre Equipe projet Chambre d'Agriculture	Membre équipe projet CABBALR	Réfèrent	Jours ingenierie 2023	DEPENSES 2023
ASSURER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	2.1 Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) en encourageant les pratiques agro-écologiques	Projet nichoirs / bandes fleuries / non fauchage de bord de champs un essai sur les différents types de couverts en inter-culture	Environnement	Mahloué CLEMENT S. GRASSEN (nichoirs) sophie.grassen@npdc. chambagn.fr Pauline LEBECQUE (bords de champs) pauline.lebecque@npdc. chambagn.fr	A PRUVOST	N. BRET	8	
	2.1 Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) en encourageant les pratiques agro-écologiques	Poursuite réflexion / consultation « Water for tomorrow » et déclinaison locale en actions	Eau Potable	I. BLAREL jacques.blarel@npdc. chambagn.fr	F. DECOFURT	H. HAÏKEL	8	
	2.1 Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) en encourageant les pratiques agro-écologiques	constituer un groupe pour déposer dossier de Projet de groupement d'intérêt Economique et Environnemental GIEE	Eau Potable					
	2.2 Concourir à la gestion des milieux aquatiques et à la lutte contre les inondations (ex : entretien des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols etc...)	Ouvrage de lutte contre l'érosion sur 4 bassins versants et entretien des cours d'eau	Hydraulique	M. CLEMENT (coordination) Candice CHABOT (érosion) candice.chabot@npdc. chambagn.fr Bertrand BODDAERT	F. TIVELET M. CAUZETTE	T. VILLIER	10	
	2.4 Développer des sources d'énergies à partir des productions agricoles (méthanisation / réseau de chaleur) ou des installations agricoles (photovoltaïque)	Développement des sources d'énergies à partir des productions agricoles (méthanisation / réseau de chaleur) – photovoltaïque	Energie	Arnaud ETIENNE arnaud.etienne@npdc. chambagn.fr	V. BOQUILLON - C. LUNG	C. WEBER	5	

Enjeux	Actions	Sous actions	Feuille de Route	Membre Equipe projet Chambre d'Agriculture	Membre equipe projet CABBALR	Référent	Jours ingénierie 2023	DEPENSES 2023
	2.3 Valoriser la matière organique issue du territoire sur ses terres agricoles (déchets verts, déchets alimentaires et agroalimentaires et boues de stations)	gestion du marché déchets verts	déchets	Arnaud ETIENNE arnaud.etienne@rdp.c chambagn.fr			ongibilité des lignes avec le dossier energie	

Enjeux	Actions	Sous actions	Feuille de Route	Membre Equipe projet Chambre d'Agriculture	Membre équipe projet CABBALR	Réfèrent	Jours ingenierie 2023	DEPENSES 2023
MAINTENIR UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE ET REMUNERATRICE	3.1 Accompagner l'installation-transmission des exploitations agricoles	Projet d'implantation de productions sur foncier communautaire (AMI...) et zone-test	Développement Economique		S. JOFFRES	Tony KEVAL		
		Elaboration de la stratégie foncière agricole - Concertation sur les documents de planification (SCOT PLURH)	Aménagement	Hélène STAELEN helene.staelen@npdc. chambagri.fr	H. DANIEL + Tony KEVAL	S. FOUIGNIE		
		Aides économiques aux reprises - aides aux repreneurs	Développement Economique	Pauline DUCROCC pauline.ducrocc@npdc. chambagri.fr	S. JOFFRES	V. MOREL	1	
		co financement d'une étude transmission (producteur de cresson) Travailler à la reprise des exploitations de cresson de fontaine sur le modèle de l'académie de l'entrepreneuriat	Développement Economique	Pauline DUCROCC pauline.ducrocc@npdc. chambagri.fr	S. JOFFRES	P. TOUPET		627
	3.3 Accompagner la diversification des fermes en lien avec les enjeux économiques et touristiques du territoire	Lancer une nouvelle campagne d'adhésion pour Campus Vert - établissements et producteurs Expérimenter sur les économies d'énergie dans les logements anciens en convention Campus Vert	Développement Economique	Valérie LOUCHEZ valerie.louchez@npdc. chambagri.fr		S. JOFFRES	0,5	
	3.3 Apporter un appui au recrutement de ressources humaines pour les exploitations agricoles, identifier les besoins, recruter et qualifier des salariés agricoles correspondant aux métiers en tension et former les chefs d'exploitation à la posture d'employeur ;	Poursuite de la GPEC. Traitement enquête sur les offres d'emploi recueillis auprès des agriculteurs - Soutien à la création des aides économiques - relance de la formation GRH en direction des chefs d'exploitation	Développement Economique	Mahlène CLEMENT		P. TOUPET + V. MOREL	3	
	3.5 Accompagner le développement des filières agricoles amont et aval en lien avec les enjeux économiques du territoire.	Suite étude sensé bio Plan d'actions déposé dans l'AIDAB	Développement Economique	Alessia DI PIETRO alessia.dipietro@npdc. chambagri.fr		Sandrine JOFFRES et Y VISSOUZE	0	
		Plan d'actions issu de sensé bio pour le développement de la filière légumes bio	Développement Economique		S. JOFFRES	Y. VISSOUZE		
		Accompagnement durable du système de production - pôle légumes - Accompagnement technique filière légot flageolet (ICP)	Développement Economique	Pôle légumes		Sandrine JOFFRES	2	

